

**Réunion du 14 avril 2022 à 18h à Juvigny**  
**Convocation du 08 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 18h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

**Etaient présents,**

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

**Absents excusés :** MM. EUVELINE Jacques, LERAY Christophe

**Présents par procuration :** Mmes MM. BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. PETITJEAN), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), LEROUX Éric (pouvoir à M. CANU), LERIVRAIN Bernard (pouvoir à M. BOULENT), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. BEAUCHEF)

**Secrétaire de séance :** M. COUPEL Christian

**1 FINANCES**

**1.1 AFFECTATION DU RESULTAT (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

Suite à l'approbation des comptes administratifs 2021 du 24 mars 2022, il est demandé au Conseil de délibérer sur l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets, après couverture obligatoire du déficit d'investissement conformément aux règles de la comptabilité publique.

Après étude de la commission des finances, réunie le 12 avril 2022, M. le vice-président en charge du budget propose au conseil les affectations suivantes :

Budget		Excédent de fonctionnement. au 31/12/21	Affectation proposée	
			Article 1068	Article 002
ATELIER BESNIER	72505	31 188,27	0,00	31 188,27
ATELIER LE BAS BOURG JUVIGNY	72506	5 576,95	5 576,95	0,00
ATELIER ZAI JUVIGNY	72507	7 884,87	7 884,87	0,00
SPANC	72511	9 042,60	0,00	9 042,60
Centre Pleine Nature de Torchamp	72512	109 726,66	34 855,11	74 871,55
Transport public	72513	15 281,19	0,00	15 281,19
CCAP	72500	3 534 588,86	0,00	3 534 588,86

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adopte l'affectation de l'excédent de résultat des différents budgets ci-dessus

## 1.2 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

M. le Président explique la prévision budgétaire est effectuée sur des taux identiques à 2020 avec une période de lissage de 12 années.

Taxe	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Montants attendus
Taxe sur le foncier bâti	13 678 000	<b>8,67%</b>	1 185 878
Taxe sur le foncier non bâti	2 276 000	<b>12,63%</b>	287 522
Cotisation Foncière des Entreprises	3 766 000	<b>18,44%</b>	694 447

Il informe l'assemblée que les dotations s'élèvent à 769 293 €, soit une baisse de 5 668 € par rapport à 2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-vote les taux de fiscalité directe locale comme indiqué ci-dessus.

## 1.3 VOTE DES TAUX DE LA TEOM

M. le Président explique que compte tenu de l'augmentation significative des coûts du service de collecte et de traitement des déchets, il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM. En effet, un besoin de financement à hauteur de 250 000€ est nécessaire pour financer le service. Les collectivités voisines ont également pris cette décision et ont des taux supérieurs aux nôtres : CDC de Domfront-Tinchebray avec 13,10% en apport volontaire et 14,10% en porte à porte, SIRTOM Flers Condé avec 14,48% en apport volontaire et 14,97% en porte à porte.

Exemple de montant d'augmentation pour un particulier : pour une taxe foncière de 1000€, avec l'augmentation des bases et de la TEOM, cela impliquera un plus de 57€, soit 5,76% ;

Par conséquent, il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM dans les conditions suivantes :

T.E.O.M.	Taux 2021	Nouveau taux proposé pour 2022
Zone unique	11.35%	12.95%

Par 34 voix pour et 1 voix contre (Mme De Vallambres par pouvoir)

A la majorité, le Conseil communautaire :

-vote les taux de la TEOM dans les conditions présentées ci-dessus

## 1.4 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission finances s'est réunie le 12 avril 2022 pour examiner les demandes de subventions aux associations pour l'année 2022 et propose les attributions suivantes :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
<b>65733 : Subv. de fonctionnement versées au Département</b>	
Département Orne JP Andaine	19 000
Département Orne JP Passais	4 941
Département Orne TP	9 237
Département Orne (Aire accueil)	550
Département Orne (Réseau Voies Vertes)	16 600
Te61/14/50/53 (Badget voiture électrique)	400
	<b>50 728</b>
<b>657341 : Subv. De fonctionnement versées Cnes membres du GFP</b>	
Cnes CC Andaine-Passais (CIAS)	298 572
	<b>298 572</b>
<b>657348 : Sub. De fonctionnement versées Grpts collect. GFP</b>	
CCAP Gemapi-Varenne	6 715
	<b>6 715</b>
<b>657358 : Subv. Grpts coll. &amp; coll. Statut particulier</b>	
CC Domfrontais Tinch Interco / RAM	
CC Bocage Mayenne (Animation Colmont)	1 200
CIAS CC Domfront Tinchebray I (RASED)	200
Sybama	7 200
<i>Non attribuées</i>	400
	<b>9 000</b>
<b>6573641 : Subv. Fonct. Budgets annexes</b>	
Budget Transport Public	304 078
	<b>304 078</b>
<b>657381 : Subv. Fonct. Autres Ets publics locaux</b>	
OT-SI Bagnoles (EPIC)	9 000
	<b>9 000</b>
<b>65748 : Sub. aux asso. &amp; aut. Pers. de droit privé</b>	
A.D.M.R. Andaine	1 500
A.D.M.R. du Domfrontais et du Passais	430
UNA Bocage Ornaïs	3 000
Mission Locale Jeune Bocage	10 529
Fédération des Œuvres Laiques Orne (RAM)	11 274
Asso Prom. Savoirs&Territoires (course Poiriers)	400
Comité fêtes Mantilly (fête du poiré)	3 000
AS Passais - St Fraimbault	6 250
Club Olympique céaucéen Football	4 500
US Andaine	7 000
Jeunesse Fertoise Bagnoles (foot)	6 000
Familles Rurales St Fraimbault	8 000
Familles Rurales Céaucé	8 000
ACLAPA (Ecole Musique)	11 670
Septembre Musical de l'Orne	6 000
Les Andain'ries	23 600
Les Amis de la Tour	2 500
OT Pays du Domf, Passais, Tinc, Andaine	25 000
Amicale Centre secours Couterne	750
Amicale Centre secours Bagnoles	450
Amicale Centre secours Céaucé	450
Comice Agricole Cantonal Domfrontais	450
Tour de Normandie Caen Organisation	20 000
A.D.I.L.	150
OSE Anciennement Orne Initiatives	1 320
CLIC du bocage	400

Association Au Pays des Galopins	7 245
Association Au Jardin de Zébulon	30 000
GDS (Lutte Frelons)	2 000
EPE de l'Orne	2 300
Coop. Scolaire RPI Passais StMars StFraimbault	3 200
APE Lancelot du lac	810
<i>Non attribuées</i>	6 820
	<b>215 000</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>893 095</b>

M. le Président précise que s'agissant de l'OTSI de Domfront, une discussion et des échanges sont en cours car le montant sollicité par l'association est supérieur à celui proposé par la CDC. Ce montant pourra peut-être être revu au vu, notamment, des éléments d'informations qui sont en attente. Des crédits sont ainsi inscrits en « non attribués » pour pouvoir attribuer des sommes complémentaires ou répondre à des demandes en cours d'année.

Mme Dreux Cousin demande la confirmation de la quotité de prise en charge par la CDC du dispositif « lutte contre les frelons » : il s'agit d'1/3 pour la CDC, 1/3 pour la commune et 1/3 pour le Département.

M. Turcan informe, sur ce sujet, qu'une réunion relative à la lutte contre les frelons asiatiques est en cours d'organisation sur le mois de mai et aura lieu sur la Commune de Rives d'Andaine. La date reste à fixer. Mme Morel-Gillot va demander à ce qu'une autre réunion puisse se tenir également sur le secteur de Passais.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les montants des subventions aux associations à verser pour l'année 2022.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces et actes correspondants.

### 1.5 AUTORISATION DE PROGRAMMES

Suite aux délibérations n° 2019-02-08 du 28/02/2019 acceptant le principe du projet d'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne, n° 2019-03-19 du 21/03/2019 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, n°2020-02-15 du 27 février 2020 autorisant la signature de l'avenant n°1, n°2021-03-17 du 25 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2, il convient de réactualiser l'autorisation de programme adoptée par la délibération n° 2019-04-05 du 18 avril 2019 et de prévoir les crédits de paiement 2022.

Il est proposé d'inscrire les crédits de paiement suivants pour l'année 2022 : 483 934€

*Actualisation Autorisation de programme aménagement quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie*

Autorisation de programme	Crédits de paiement	
	2 683 505€	2019
2020		0€
2021		218 619€
2022		483 934€
2023		1 031 271€
2024		589 632€

2025	356 364€
2026	3 684€

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- adopte l'actualisation de l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie
- inscrit l'autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare de Bagnoles de l'Orne Normandie en annexe du Budget Primitif et à inscrire le montant de 483 934€ pour l'année 2022.

#### 1.6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les différents budgets par section, étudiés par la commission des finances le 12 avril 2022, sont présentés et détaillés par M. le vice-président en charge du budget.

Budget	Fonctionnement	Investissement
72501 ZAI LDC	97 359,58	150 790,05
72502 ZAI JUVIGNY	15 010,00	0.00
72508 ZAE LA CHEVROLIERE	377 230,64	156 620,64
72509 ZAE AGRIPOLE CEAUCE	217 018,71	78 414,51
72510 ZAE LA TRAPPE	0,00	0,00
72514 ZAE ST MICHEL	140 010,00	110 000,00
72504 ATELIER ZAI LA CHAPELLE	23 587,00	39 289,03
72505 ATELIER BESNIER	39 079,15	48 483,26
72506 ATELIER LE BAS BOURG	33 075,78	36 922,73
72507 ATELIER ZAI JUVIGNY	30 177,61	416 810,76 comprenant les restes à réaliser
72511 SPANC	130 542,60	2 926,50
72512 CENTRE PLEINE NATURE TORCHAMP	234 771,55	722 578,84 comprenant les restes à réaliser
72513 TRANSPORT PUBLIC	341 360,00	3 500,00
72500 CCAP	15 559 296,95	10 508 188,62 comprenant les restes à réaliser

M. le Président fournit, en plus, des chiffres clés aux membres de l'Assemblée :

- Budget de fonctionnement : 15 000 000€
- Budget d'investissement : 8 000 000€
- Endettement : 3 400 000€, soit 250€/habitant
- Trésorerie : 4 900 000€
- 160 agents dans la collectivité (services communs compris).

Il tient à remercier vivement M. Moreau, vice-président en charge du budget et Mme Pétron, responsable du service finance pour le travail important réalisé pour l'élaboration du BP 2022.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le budget primitif 2022 de la CC Andaine Passais ainsi que ces budgets annexes.

#### 1.7 CONTINGENTS D'AIDE SOCIALE : REVERSEMENTS AUX COMMUNES

Conformément au BP 2022, il est proposé de reverser l'ex contingent d'aide sociale à toutes les communes de la CC Andaine-Passais, soit 94 047.82 € aux communes de l'ex CDC du Bocage de Passais

(100% du montant versé en 2013) et 204 525 € aux communes de l'ex CDC du Pays d'Andaine, soit un total de 298 572.82 € répartis de la façon suivante :

Ex CdC Pays d'Andaine	Montants 2022	Ex CdC Bocage Passais	Montants 2022
La Baroche	16 058,00	Ceucé	20 017,50
Beaulandais	5 292,00	L'Epina y le Comte	3 966,18
La Chapelle d'Andaine	77 687,00	Mantilly	12 955,06
Geneslay	5 940,00	Passais la Conception	17 008,56
Haleine	19 133,00	Saint Fraimbault	12 578,16
Juvigny sous Andaine	33 580,00	Saint Mars d'Egrenne	11 307,86
Loré	5 294,00	Saint Roch sur Egrenne	4 502,54
Lucé	3 799,00	Saint Siméon	6 686,12
Perrou	16 430,00	Torchamp	5 025,84
St Denis de Villenette	3 868,00	<b>Total</b>	<b>94 047,82</b>
Sept-Forges	9 434,00		
Tessé Froulay	8 010,00		
<b>Total</b>	<b>204 525,00</b>		

Soit un montant pour les communes nouvelles ainsi réparti :

- Juvigny Val d'Andaine = 77 325 €
- Rives d'Andaine = 102 760 €
- Passais Villages = 27 660,86 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le montant des versements aux communes des ex contingents d'aide sociale pour l'année 2022, soit 298 572.82 € ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes Andaine-Passais
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

## 2 QUESTIONS DIVERSES

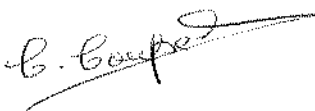
Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le 21 avril à 19h à Juvigny

Conseil communautaire : le 28 avril à 19h à Juvigny

Le secrétaire de séance

Christian COUPEL



Le Président

Sylvain JARRY

